FAPEE

Déclaration liminaire de la FAPEE
Conseil d'administration de l'AEFE 14 mars 2023

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs les administrateurs,

En préambule, la FAPEE souhaite une nouvelle fois remercier les équipes centrales et locales, tous les personnels, les associations de parents pour leur travail au quotidien auprès des élèves. A Kiev, Pointe-Noire, Haïti, au Vanuatu, les communautés effectuent un travail remarquable pour faire vivre le réseau dans des conditions difficiles. Les parents s'engagent bénévolement, prennent souvent de lourdes responsabilités, et doivent parfois même composer avec des propos qu'ils perçoivent comme diffamatoires, relayés jusque dans les questions diverses au conseil d'administration de l'AEFE concernant le Lycée français de Panama.

Depuis plus de 40 ans, notre Fédération, reconnue d'utilité publique, indépendante de tout groupement d'intérêt catégoriel, syndical ou religieux, représentant près de 200 établissements, dans une centaine de pays, sur tous les continents, œuvre pour la qualité de notre réseau, pour son accessibilité, pour la participation active des parents dans les dispositifs de gestion et de représentation. Pour atteindre ces objectifs, nous sommes reconnus pour notre approche constructive et partenariale avec l'AEFE. En effet, la FAPEE défend la cohésion de la communauté parentale et milite pour des relations apaisées dans une réelle culture d'établissement. Dans son discours, l'AEFE nous assure de sa volonté de co-construction avec les parents, de son soutien à notre engagement raisonné, nous rassure sur notre capacité collective à articuler qualité, accessibilité, participation parentale. Mais qu'en est-il des choix opérés, des modes de fonctionnements constatés, du ressenti de nos associations adhérentes, de la mise en œuvre concrète sur le terrain des principes affichés ? Les bonnes volontés résistent-elles à l'épreuve des faits ?

Oui, de nombreux établissements peuvent être cités comme des exemples de gouvernance fluide, bien comprise et partagée. Mais à l'échelle du réseau, nous constatons, cette année encore, beaucoup de situations d'insatisfaction, de tension, parfois d'incompréhension ou même de stupéfaction des parents, dans le cadre de leurs relations avec l'opérateur public ou ses représentants locaux. Et notre propos ici n'est pas proprement lié aux enjeux de gestion de crises, sanitaires, sécuritaires ou économiques, car l'AEFE sait, dans ses situations, se mobiliser. Non, notre attention est ici portée sur des modes d'interactions plus quotidiens, donc plus ancrés et plus récurrents. Ainsi, nombre de questions diverses en amont de ce conseil d'administration émanent de parents cherchant à mieux prévoir, comprendre, justifier les prises de position de l'AEFE. Les parents attendent une meilleure anticipation, explicitation et équité des choix effectués.

Enjeu d'anticipation d'abord. Comment créer les conditions de l'adhésion de la communauté parentale à une quelconque évolution sans l'associer en amont, sans conduite du changement ? Ainsi à Athènes, les parents ont pris connaissance d'un changement imminent de gouvernance sans avoir pu en mesurer préalablement tous les impacts, sans pouvoir se préparer convenablement. A Villanueva ou à Alicante, les parents ont eu vent d'un projet de déconventionnement qui créé une très grande inquiétude. Comment assurer de bonnes conditions de gestion sans une meilleure anticipation des risques ? A Londres, sur les standards du secteur éducatif, à Dubaï, sur le droit social, à Ho Chi Minh-Ville, sur les visas, les parents constatent des déséquilibres majeurs liés à une prise en compte insuffisante des exigences juridiques locales. Nous voulons rendre hommage à l'association des parents de Londres qui a mis en place un dispositif d'écoute en mobilisant douze psychologues bénévoles au service de la communauté scolaire, sachant que ce lycée de 3500 élèves n'a pas de psychologue. Pour les parents gestionnaires en établissements conventionnés, le mode de gestion des résidents, le manque de prévisibilité sur les postes non pourvus empêchent une gestion sereine des ressources humaines. En matière de pilotage administratif et financier, certaines procédures de l'AEFE sont parfois perçues par les organismes gestionnaires comme lourdes, obscures, pas suffisamment outillées. Comment assurer la réussite des élèves sans prévoir des mécanismes plus performants pour anticiper et gérer les absences ? Beaucoup de parents ont un sentiment d'impréparation des établissements du réseau face à un problème pourtant habituel.

Besoin d'explicitation, ensuite. Premier exemple, sur le sujet des instituts régionaux de formation, qui doivent répondre au défi crucial de la disponibilité et de la qualité des personnels du réseau. Nous constatons un démarrage poussif, avec des ressources limitées, une articulation insuffisante avec les services du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse ou avec des partenaires locaux afin de construire des formations ambitieuses et professionnalisantes à hauteur des besoins. De surcroit, si nous prenions toute la mesure de l'apport potentiel des IRF, ne pourrions-nous pas permettre aux personnels de droit local reçus aux concours de l'Education nationale de réaliser leur stage au sein d'un établissement du réseau ? Nous souhaitons ainsi une meilleure explicitation des actions des IRF et de leur calendrier de déploiement, au-delà des modalités de gouvernance ou de financement, qui nous préoccupent également. Puisque les IRF sont des établissements en gestion directe, nous nous demandons quelle vision analytique nous pourrons obtenir sur le fléchage de leur flux de financement agrégés dans le budget global de l'AEFE.

Deuxième exemple, sur le sujet des sièges des représentants de fédérations d'associations de parents d'élèves au conseil d'administration de l'AEFE, qui doivent répondre à l'exigence de représentativité des administrateurs. L'article D. 452-4 du code de l'éducation prévoit que cette représentativité puisse être évaluée au regard de critères précis (nombre d'associations adhérentes, de parents représentés d'une part, diversité d'établissements et de géographies d'implantation des adhérents d'autre part). Aucune explicitation de ces critères n'est à ce jour partagée et nous ne pouvons donc pas nous assurer que les sièges sont répartis proportionnellement suivant la représentativité des fédérations.

Attente d'équité, enfin. Les parents non gestionnaires peinent bien souvent à faire le lien entre le niveau des augmentations de frais de scolarité et les situations concrètes

de leurs établissements en local. Et pour cause, même en tant qu'administrateurs, nous ne pouvons pas obtenir une vision dissociée du pilotage de chacun des établissements en gestion directe, des prérogatives de politique publique et de service public. Plus généralement, nous savons comme les modes de financement actuels du réseau, par la PFC et la PRR, dépendent davantage de choix historiques disparates que d'une stratégie bien établie, ne permettent pas de rendre visible une vision globale et des mécanismes de solidarité. Rien ne dit malheureusement que la prochaine refonte du financement, via une contribution unique ou une unique contribution, portera une véritable trajectoire d'équité, pourtant attendue par les principaux financeurs de ce réseau.

Ces points d'attention témoignent de notre souhait de véritablement positionner l'AEFE comme colonne vertébrale du réseau, en assumant un pilotage plus holistique et collaboratif. La littérature professionnelle incite les chefs d'établissement à passer d'un rôle de gestionnaire vertical à celui de *leader* incarnant une vision partagée. Nous sommes prêts à défendre une mue équivalente pour le pilotage du réseau de l'EFE. La première étape nous semble être de partager la stratégie du réseau et non une seule ambition quantitative et opportuniste, liée au nombre d'établissements, d'élèves ou à la densification des classes. Cela nécessite de co-construire, partager, une politique de développement, en cartographiant les besoins par géographies, en s'appuyant sur les spécificités locales, en s'inspirant parfois de systèmes éducatifs locaux que nous fréquentons, en veillant à la régulation inter-établissements, en ajustant nos schémas de gouvernance, en y intégrant des choix de diplomatie d'influence. Cette démarche, qu'elle soit portée par le présent conseil d'administration, par la tutelle ou par des assises de l'EFE impliquant les parents, nous semble indispensable à un développement qualitatif du réseau, en lieu et place d'une politique du chiffre.

Je vous remercie.

Hugo Catherine, président